

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 30 JUILLET 2015, À 18 H 30

Tél. : 03.86.33.40.46
Fax : 03.86.32.45.73
Mercredi de 15 h à 17 h
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, Monsieur OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

Absents excusés : Monsieur MILLEREAUX Vincent,

Absente non excusée : Madame TARRINHA Nathalie,

Secrétaire de séance : ROUX Isabelle

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Diagnostic eau potable (choix du prestataire et définition des travaux)
 - 3°) Devis Véolia pour changement compteur de distribution.
 - 4°) Demande de subvention Bassin Seine Normandie
 - 5°) Etude accessibilité par la CCAVM
 - 6°) Changement 2 Volets Maison Lucan (devis)
 - 7°) Projet routier ONF
 - 8°) Défection location juillet et demande location en automne
 - 9°) Mise en ligne site internet
 - 10°) Facture cantine scolaire
 - 11°) Nouveau contrat CUI-CAE François Hippolito
 - 12°) Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Toit église.
- Location du gîte : caution
- Achat de barrières
- Décision modificative taxe Bassin Seine Normandie

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Diagnostic eau potable (choix du prestataire et définition des travaux)

Suite au lancement de l'appel d'offres concernant le diagnostic eau potable, la commission d'appel d'offres s'est réunie en présence de Madame GALIANA, du Parc du Morvan. Un seul bureau d'études a répondu. Le bureau d'études BIOS a donc été retenu pour un montant de 18 117.38 euros HT soit 21 740.86 Euros TTC dont 4 options. Il apparaîtra dans l'étude un échéancier des travaux.

Madame le Maire précise que l'étude et les travaux ne seront réalisés que sous réserve des subventions accordées. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) Devis Véolia pour changement du compteur de distribution (château d'eau)

Madame le Maire a également demandé un devis pour le changement du compteur de distribution du château d'eau qui doit être changé avant le 31 décembre 2015. Un devis de 483.85 Euros HT a été reçu. Le conseil accepte à l'unanimité.

4°) Demande de subvention Bassin Seine Normandie

Madame le Maire informe les élus des éventuelles subventions :

- 50 % pour l'étude du diagnostic de l'eau,
- 40 % pour les compteurs divisionnaires et le compteur de distribution.

5°) Etude accessibilité par la CCAVM

Madame le Maire rappelle que le dossier concernant l'étude des travaux d'accessibilité doit parvenir à la Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015.

La Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan se propose de faire un regroupement de communes concernant cette étude. Le coût sera déterminé au prorata des travaux à effectuer (avec échancier). Le conseil accepte à 6 voix pour et 2 abstentions.

6°) Changement 2 Volets Maison Lucan (devis)

Trois devis ont été reçus pour le matériel. Le moins disant est celui de Monsieur Bruno FRISON. Reste à savoir quel coût représentera la main d'œuvre proposée par chaque entreprise. Il faudra déterminer si la Commune charge une entreprise d'effectuer les travaux, ou si elle achète les matériels et fait effectuer les travaux par les agents d'entretien.

7°) Projet routier ONF

Comme convenu, certains élus se sont rendus sur les lieux avec Caroline MERRET de l'ONF afin de déterminer si le projet routier était viable par rapport au volume de bois.

Caroline MERRET nous a informés qu'à certains endroits, il faudra faire broyer avant de faire couper. Le coût sera de 70 Euros à l'hectare. L'un des élus demande de contacter un exploitant forestier afin d'avoir un devis sur la rentabilité de la vente, ce qui permettra de comparer avec le devis de l'ONF. Madame le Maire se propose de contacter un exploitant et de refaire une visite sur les lieux et demande que ce sujet soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil et que la décision soit définitivement prise.

8°) Défection location juillet et demande location en automne

La location de juillet a été annulée suite à un cas de force majeure. Il a été demandé aux élus si nous devions rembourser l'acompte versé par le locataire. Les élus émettent un avis favorable sous réserve de présentation d'un justificatif.

Madame le Maire précise qu'une demande de location a été reçue pour l'automne. Le conseil accepte la location au mois d'octobre. Madame le Maire propose de laisser la location au même tarif (150 Euros) et de relever le compteur EDF à l'arrivée et à la sortie du locataire ce qui permettra de réajuster le tarif de location pour 2016 si nécessaire.

9°) Mise en ligne site internet

Natacha a pratiquement terminé la mise en place du site internet qui sera en ligne fin août début septembre.

10°) Facture cantine scolaire

Le montant de la facture des frais de cantine pour les enfants fréquentant l'école d'Arcy sur Cure s'élève à 2 753.28 euros. Cette facture concerne l'année scolaire 2014/2015 Le Conseil accepte à l'unanimité

11°) Nouveau contrat CUI-CAE François IPPOLITO

Madame le Maire informe les élus qu'elle a réussi à faire conclure un nouveau contrat aidé d'une année avec Pole Emploi pour François IPPOLITO. Ce contrat d'une durée travail de 24 heures hebdomadaires est aidé à 75 %. Le conseil accepte à l'unanimité

12°) Toit Eglise.

Un devis a été reçu de l'entreprise DREAUD pour un montant de 360 €uros TTC pour le remplacement de certaines tuiles et gouttières défectueuses. Le conseil accepte à l'unanimité.

13°) Location du gîte : caution

Suite au préavis de location de l'association CORA au 31 juillet 2015, le conseil accepte à l'unanimité la restitution de la caution de 100 €uros versée par l'Association CORA lors de la location du gîte. Il sera prochainement procédé à la relève des compteurs d'eau et d'électricité.

14°) Achat de barrières

Afin de garantir la sécurité de tous, le conseil décide à l'unanimité de l'achat de 5 barrières pour un montant de 51.82 €uros HT pièce chez EKIP COLLECTIVITES.

15°) demande de dérogation scolaire


Madame le Maire informe les élus qu'elle a refusé la dérogation scolaire sollicitée par Monsieur et Madame Sébastien CARRE pour leur fille Cassandra. L'école demandée se trouve à MONTILLOT. Les frais de scolarité sont très élevés alors que les structures sont existantes sur la Commune de Joux la Ville dont dépendent les enfants de maternelle du regroupement pédagogique

16°) Décision modificative taxe Bassin Seine Normandie

Afin d'honorer la seconde taxe sur la consommation d'eau des abonnés, il est nécessaire d'effectuer un transfert entre comptes d'un montant de 1 395 €uros. Le conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 7 août 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

 Le Maire,
Monique MILLEREAUX